

"Le Réveil de la Côte-d'Or" du 21 octobre 1939

À la une : La Grande Foire aura lieu
comme d'habitude, en dépit de la Guerre

Diffusion CHANTECLER
Octobre 2024

D. Confimes

Samedi 21 Octobre 1939.

la Côte-d'Or

AIN HEBDOMADAIRE

CTION - ADMINISTRATION

AUXONNE (Côte-d'Or)

DIJON 6947 -

AIN, Propriétaire

PUBLICITÉ

... autres q : Côte d'Or et ...
égist... publicité A... d'Ar...
téléphone... R...

Les annonces sont continuées jusqu'à leur extinction
Les annonces répétées se traitent à forfait

Chemin de Fer Français

M. les Expédi-
Destinataires

mbre très important
isés pour les trans-
r, la S.N.C.F. dans le
e aux besoins com-
décidé d'accepter au
presque totalité des

à la fois les trans-
es et les transports
il est indispensable
ne chôment pas. La
de son côté, le néces-
rer une évolution ra-
al; elle demande pour
ultat recherché, aux
destinataires d'effec-
ême rapidité, les opé-
rgement et de déchar-
gons.

libération tardive de
e un retard dans l'a-
des transports ulté-
ourquoi le S.N.C.F.

Grande Foire 1939

Comme en temps normal, l'importante manifestation commerciale qu'est pour Auxonne sa grande foire annuelle, aura lieu cette année le lundi 30 octobre.

Des forains tout aussi nombreux qu'en temps de paix ont déjà retenu leurs emplacements et offriront aux visiteurs des marchandises aussi abondantes que variées. On pourra acheter tout ce que l'on désire dans d'excellentes conditions. Certaines maisons de la ville se préparent à offrir des occasions exceptionnelles.

Habitants de la région, une promenade à Auxonne s'impose le 30 octobre 1939.

AVIS AUX ANNONCEURS

Nous prions MM. les Commerçants ayant l'intention de faire de la publicité à l'occasion de la grande foire d'Auxonne, de vouloir bien nous remettre leur copie dès lundi
Le Réveil

lampant, de gaz oil et fuel-oil, ne pourra être délivrée aux consommateurs des catégories a, b, c et d de la 7^e collectivité que contre remise de bons ou tickets de consommation et établis selon la demande faite par chaque consommateur.

Pour la catégorie D (particuliers) la demande peut être faite une fois pour toutes, sauf en cas de modification sensible dans les besoins exprimés. Dans ce cas la demande devra être renouvelée.

Secours aux Orphelins

Fondation du fils Buisset mort pour la France. — Les personnes qui croiraient avoir droit au secours accordé sur cette fondation pour l'année 1939 sont priées d'adresser une demande écrite à M. le Maire d'Auxonne, Président de la Commission administrative des Hospices.

Les demandes devront être déposées en Mairie avant le 31 octobre courant.

Avis aux Maralchers

MM. les Maralchers sont informés